

# Lettre de la DACS

## - Professions du droit et de la justice -

Mars 2025 - N°32

### Sommaire



#### Remise du rapport du groupe de travail sur la réforme du droit français de l'arbitrage

Le groupe de travail sur la réforme du droit français de l'arbitrage, présidé par François Ancel, conseiller à la Cour de cassation, et le professeur Thomas Clay, a remis son rapport à Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Le ministre a souhaité que s'ouvre un large débat sur les propositions formulées. Il dévoilera les premières orientations de la réforme du droit de l'arbitrage le 8 avril lors de la Paris Arbitration Week. [Lire la suite](#)



#### Participation de la DACS aux États généraux de l'amiable du CNB

Le 28 mars, le Conseil national des barreaux a organisé des États généraux de l'amiable sur le thème des stratégies de l'avocat. En ouverture de cette journée, les référents des barreaux et des juridictions ont été conviés à échanger lors d'un petit déjeuner. La directrice des affaires civiles et du sceau a souligné la mobilisation du CNB en faveur des politiques publiques conduites par le ministère de la Justice en matière d'amiable, avant de rappeler les importants travaux en cours menés par la DACS. [Lire la suite](#)



#### Intervention sur la déontologie au colloque de la CA de Pau

À l'invitation de la cour d'appel de Pau, Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions, est intervenue lors de plusieurs tables rondes pour rappeler les récentes réformes pilotées par la DACS pour les professions réglementées en matière de déontologie. [Lire la suite](#)



#### Participation à la rentrée solennelle des élèves commissaires de justice

L'Institut national de formation des commissaires de justice a réuni la nouvelle promotion des élèves commissaires de justice le 6 mars. À cette occasion, la cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions a rappelé les réformes qui ont permis de doter la profession d'un nouveau corpus disciplinaire, d'un code de la déontologie, de règles professionnelles et de règles d'inspection. [Lire la suite](#)



## Réunion du groupe de travail franco-espagnol de coopération judiciaire en matière civile

La directrice des affaires civiles et du sceau s'est rendue à Madrid, accompagnée de la cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen, pour la 3<sup>e</sup> réunion du groupe de travail sur la coopération judiciaire en matière civile. La rencontre a permis d'approfondir les sujets de coopération familiale et de faire un point sur les dossiers européens en matière civile et commerciale. [Lire la suite](#)

### [Accéder aux ressources](#)

- Invitation à la formation en droit international privé et européen- proposée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) le 22 mai 2025. [Consulter le programme](#). [S'inscrire](#)
- [L'ordonnance n° 2025- du 12 mars 2025 portant réforme des nullités en droit des sociétés](#) a été publiée au journal officiel le 13 mars 2025.

---

## Droit économique

### Remise du rapport du groupe de travail sur la réforme du droit français de l'arbitrage

Le 20 mars, le groupe de travail sur la réforme du droit français de l'arbitrage, présidé par François Ancel, conseiller à la Cour de cassation, et le professeur Thomas Clay, a remis son rapport à Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Le ministre a annoncé qu'il dévoilera les premières orientations de la réforme du droit de l'arbitrage le 8 avril lors de la Paris Arbitration Week.



La cérémonie de remise du rapport, organisée à l'hôtel de Bourvallais, a réuni autour du ministre de la Justice, des présidents et membres du groupe de travail, Clément Bergère-Mestrinaro, conseiller affaires civiles, sociales, commerciales et professions du droit, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, Carole Champalaune, présidente de la 1ère chambre de la Cour de cassation, et Rémy Heitz, procureur général près ladite Cour, ainsi que de nombreux acteurs du droit de l'arbitrage. Gérald Darmanin a salué l'excellence française en droit de l'arbitrage et l'expertise unique des magistrats, des avocats et des universitaires qui ont

travaillé sur ce rapport. Le ministre a souhaité que s'ouvre un large débat sur les propositions formulées.

Le ministre de la Justice a rappelé que l'arbitrage permet d'éviter de longs procès et de résoudre plus rapidement les litiges, notamment économiques. La Place de Paris est, à ce titre, internationalement reconnue. Pour consolider la communauté de l'arbitrage et gagner en efficacité, le rapport préconise notamment la codification de l'arbitrage, afin de regrouper ses dispositions aujourd'hui présentes dans plus de 20 codes.

Les premières annonces sur la réforme du droit de l'arbitrage seront faites le 8 avril, lors de la [Paris Arbitration Week](#).



Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Thomas Clay, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et François Ancel, conseiller à la Cour de cassation.

[Accéder au rapport](#)

*Crédit images Florian Szyjka/  
Ministère de la Justice*

## Politique de l'amiable

### Participation de la DACS aux États généraux de l'amiable du CNB

Le 28 mars, le Conseil national des barreaux a organisé des États généraux de l'amiable sur le thème des stratégies de l'avocat. En ouverture de cette journée, les référents des barreaux et des juridictions étaient conviés à échanger lors d'un petit déjeuner. La directrice des affaires civiles et du sceau a souligné la mobilisation du CNB en faveur des politiques publiques conduites par le ministère de la Justice en matière d'amiable, avant de rappeler les importants travaux en cours menés par la DACS.

Valérie Delnaud a tout d'abord remercié Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux (CNB), de la place réservée aux magistrats pour cet événement organisé sous l'impulsion de Maître Laurence Joly et qui s'inscrit dans la filiation des États généraux de la Justice.

La DACS a ensuite rappelé les importants travaux de recodification en cours, qui visent à améliorer la clarté des dispositions relatives à l'instruction conventionnelle du litige et aux modes amiables de résolution des différends (MARD). Ils fourniront également de nouveaux outils aux acteurs de l'amiable. La directrice des affaires civiles et du sceau a notamment évoqué la consécration d'un principe de coopération entre le juge et les parties, qui devrait être

inscrit à l'article 21 du code de procédure civile, ainsi que l'extension de la possibilité de tenir des audiences de règlement amiable (ARA) devant toutes les juridictions, à l'exception du conseil de prud'hommes.

Valérie Delnaud a également salué cette première occasion de rencontre entre les référents amiable récemment nommés au sein des barreaux et des tribunaux judiciaires. Elle a encouragé ces nouveaux acteurs de l'amiable à former des binômes pour trouver les meilleures solutions sur le terrain.

Enfin, la DACS a annoncé la mise en place dans les prochaines semaines d'un groupe de travail sur le partage judiciaire.





Julie Couturier, présidente du CNB, et Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, se sont réjouies du temps d'échanges organisé entre les référents amiable des barreaux et les référents amiables des juridictions, en amont de l'ouverture de cette journée qui s'est déroulée à l'Espace Saint-Martin à Paris. *Crédit images Thomas Appert*

---

## Professions réglementées

### Intervention sur la déontologie au colloque de la CA de Pau

À l'invitation de la cour d'appel de Pau le 21 mars, Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions, est intervenue lors de plusieurs tables rondes pour rappeler les récentes réformes pilotées par la DACS pour les professions réglementées en matière de déontologie.

Ce colloque, ouvert par les chefs de la cour d'appel de Pau, Rémi Le Hors, premier président, et Eric Tufféry, procureur général, a réuni magistrats, avocats, notaires, commissaires de justice, experts, greffiers et universitaires qui sont intervenus sur les valeurs déontologiques et les conséquences de leur non-respect, face à un auditoire de plus de 130 professionnels.

Quatre tables rondes ont permis d'échanger longuement sur les sources et les valeurs de la déontologie, les instances de régulation des professions réglementées et les sanctions prévues aux manquements déontologiques (Lire l'article intranet de la CA de Pau).

Stéphanie Vacher a remercié la cour de son invitation et rappelé que chaque profession dispose désormais d'un code de déontologie édicté par décret en Conseil d'État et préparé par son instance

nationale. Ainsi le législateur a souhaité donner, compte tenu de la spécificité des règles statutaires, organisationnelles et de fonctionnement, applicables à chaque profession, un rôle essentiel à chaque instance représentative nationale en lui confiant l'initiative de la rédaction du code de déontologie.

Les codes énoncent les principes et devoirs professionnels permettant le bon exercice des fonctions et s'appliquent en toutes

circonstances à ces professionnels dans leurs relations avec le public, les clients, les services publics, leurs confrères et les membres des autres professions. Les codes visent également à donner une plus grande place à la protection du public en dotant les professionnels d'un code de déontologie au langage clair, facilement accessible, prérequis indispensable à la bonne mise en œuvre du régime disciplinaire.



De g. à d. : Éric Tufféry, procureur général, Benoit Hourregue, président de la chambre des notaires, Pauline Dubarry, substitute générale à la cour d'appel de Bordeaux, Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions, Béatrice Spiteri-Vinci, avocate au Barreau de Pau, bâtonnière, Régis Vanhasbrouck, premier président honoraire, Françoise Pons, magistrat coordonnateur en charge de la médiation et de la conciliation de justice (MCMC), Rémi Le Hors, premier président cour d'appel de Pau.

*Crédit image Renaud Chiron /CA de Pau*

---

## Participation à la rentrée solennelle des élèves commissaires de justice

L’Institut national de formation des commissaires de justice a réuni la nouvelle promotion des élèves commissaires de justice le 6 mars à Cité internationale universitaire de Paris. A cette occasion, Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions de la DACS, est intervenue pour rappeler les réformes qui ont permis de doter la profession d’un nouveau corpus disciplinaire, d’un code de la déontologie, de règles professionnelles et de règles d’inspection.



208 stagiaires commissaires de justice étaient réunis pour une rentrée solennelle qui marquait le début de deux années de formation. Lors de la table ronde organisée sur le thème de la déontologie et de la discipline, la représentante de la DACS a sensibilisé les futurs professionnels aux grandes réformes, menées sur plusieurs années, en lien étroit avec la Chambre nationale des commissaires de justice :

- Le code de la déontologie et des règles professionnelles, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024 ([décret n°2023-1296 du 28 décembre 2023 et arrêté du 27 février 2024](#)) ;
- Les règles applicables en matière d’inspection pour la profession de commissaire de justice ([décret du 10 octobre 2024](#)) ;
- La réforme de la déontologie et de la discipline des officiers ministériels simplifiant le cadre juridique de la discipline des officiers ministériels afin de le rendre plus lisible et plus efficace ([ordonnance n° 2022-544 du 13 avril 2022 relative à la déontologie et à la discipline des officiers ministériels](#) et [décret n° 2022-900 du 17 juin 2022 relatif à la déontologie et à la discipline des officiers ministériels](#)).

---

## International

### Réunion du groupe de travail franco-espagnol de coopération judiciaire en matière civile

**Les 18 et 19 mars 2025, la directrice des affaires civiles et du sceau s'est rendue à Madrid, accompagnée de la cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen, pour la 3e réunion du groupe de travail sur la coopération judiciaire en matière civile. La rencontre a permis d'approfondir les sujets de coopération familiale et de faire un point sur les dossiers européens en matière civile et commerciale.**

Installé le 28 mai 2021 à Madrid par les ministères de la Justice français et espagnol, le groupe de travail de coopération judiciaire en matière civile s'est précédemment réuni à Paris le 22 septembre 2022. Ce nouveau déplacement, dont l'organisation a été grandement facilitée par Karen Rispal, ambassadrice de France en Espagne, et Benoît Delepoule, magistrat de liaison en Espagne, a été l'occasion pour Valérie Delnaud, DACS, de rencontrer son homologue Eva María Pérez Martínez, directrice générale de la coopération juridique internationale.

Les équipes française et espagnole ont présenté leurs systèmes nationaux en matière de protection des mineurs et de déplacements internationaux illicites

d'enfants, ainsi que le traitement des demandes de recueil des mineurs par kafala. La rencontre a également permis des échanges très concrets sur les modalités de coopération et les traitements des dossiers.

Les sujets européens ont été évoqués avec la Représentation permanente espagnole auprès des institutions européennes. Les réflexions autour du Forum de haut niveau pour la croissance en matière civile, des propositions de directives et de règlements en discussion au Conseil (en matière de filiation, de protection des adultes, d'insolvabilité) ainsi que les projets en matière de compétitivité ont mis en exergue une très large convergence de vues entre les deux pays.



De g. à d. : Benoît Delepoule, magistrat de liaison français en Espagne, Laura Fernandez , cheffe du bureau mineurs, Silvia Villa Albertini, sous-directrice adjointe de la coopération juridique internationale, Valérie Delnaud, DACS, Eva María Pérez Martínez, directrice générale de la coopération juridique internationale, Paula Monge Royo, sous-directrice adjointe de la coopération juridique internationale, Vanessa El Khoury- Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE), Clara Micoud Castro, collaboratrice du magistrat de liaison.

## Ressources

- Invitation à la formation en droit international privé et européen- proposée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) le 22 mai 2025. [Consulter le programme](#). [S'inscrire](#)
- [L'ordonnance n° 2025- du 12 mars 2025 portant réforme des nullités en droit des sociétés](#) a été publiée au journal officiel le 13 mars 2025.

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :  
[lettre.dacs@justice.gouv.fr](mailto:lettre.dacs@justice.gouv.fr)

Suivez-nous  
sur les réseaux sociaux :

